



COMMISSION FOOT EDUCATIF

-- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

Procès-Verbal n° 4

Réunion du :	Mardi 05 SEPTEMBRE 2023
Présidence :	M. Guy BOURICHA
Présents :	MM. Tito DOUNGOUMA-FOKY (CTD DAP) - PATALANO Albert – BAUMANN Frédéric - GUILLAUME Loïc

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Dates des engagements 2023/2024
- Compositions provisoires des poules 2023/2024
- Traitement du courrier

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

FEMININES

FOOT EDUCATIF SAISON 2023 / 2024 - ENGAGEMENTS

DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS :

U9F/U11F à 5 : Vendredi 08 septembre 2023

U9F/U11F à 8 : Vendredi 06 octobre 2023 (Reprise du Foot à 8 en novembre 2023)

U6F/U8F : Vendredi 08 septembre 2023

SAISON 2023 / 2024 – CRITERIUM U13F CLUBS ENGAGES

TOULON USAM – UA LA VALETTE – FC LE REVEST – ET S LORGUES – TOULON ELITE FUTSAL – LITTORAL SPORT AC – US CARQUEIRANNE LA CRAU – ENT PIVOTTE SERINETTE – ASPPT HYERES – FC PUGET SUR ARGENS – AS BRIGNOLES – SC DRAGUIGNAN – ET FREJUS SAINT RAPHAËL – US LA CADIERE

DESIDERATA

U13F

EQUIPE JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

ENT PIVOTTE SERINETTE : U13F

U9F / U11F à 5

EQUIPE JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI MATIN

ENT PIVOTTE SERINETTE : U9F / U11F à 5

GARCONS

FOOT EDUCATIF SAISON 2023 / 2024 – ENGAGEMENTS : UNIQUEMENT PAR FAL

DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS :

U11G et U10G :

NIVEAUX : EXCELLENCE – PRE EXCELLENCE et HONNEUR : Vendredi 08 septembre 2023

U6G à U9G : Vendredi 08 septembre 2023

INFORMATIONS

RAPPEL : REGLEMENTS SPORTIFS FORFAIT SUR TERRAIN - Feuille de match

CHAPITRE III

Article 63 : FORFAIT EN MATCHES OFFICIELS

2°/ Forfait sur terrain :

1 – L'arbitre constatera d'office, au bout d'un quart d'heure, l'absence de l'une des deux équipes, même si cela ne lui est pas demandé et portera sur la feuille de match l'heure du constat.

Pour un forfait sur le terrain, le club recevant adressera la feuille de match à la commission organisatrice.

La non-réception de cette information sera assimilée à une absence de feuille de match.

FOOT EDUCATIF : CATEGORIES U6 à U13 INFORMATIONS

Feuille de Match Informatisée RAPPEL

Le Département Technique – Commission Foot Educatif vous rappelle que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour les catégories :

U13G – Gaby ROBERT

U13G – EXCELLENCE

U12G – Gaby ROBERT

U12G – EXCELLENCE

Il est donc impératif d'utiliser les TABLETTES.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du N° de téléphone des Membres de la Commission à contacter :

M. Patrick FAUTRAD – 06 09 20 53 90

Mme Béatrice MONNIER – 07 64 40 29 29

M. Yves SAEZ – 06 12 62 75 51

M. Jean Louis NOZZI – 06 23 48 30 76

RAPPEL : BAREME FINANCIER – SAISON 2022 / 2023

Non utilisation de la FMI = 50 €

Non transmission de la FMI dans les délais = 35 €

PAS DE DESIDERATA : U10 – U11 Ces catégories se jouent sous forme de plateau

PLATEAUX U10 / U11

Nous vous informons que les reports de plateau concernant les catégories U10 / U11 ne sont pas faisables, seule la Commission Foot Educatif est habilitée à reporter le plateau en cas de force majeure.

Rappel : Si le club recevant n'est pas en mesure d'organiser le plateau, il doit prévenir le District du Var et la Commission Foot Educatif du Département Technique de manière à trouver une solution pour faire jouer les 2 autres clubs.

De plus, nous vous signalons que les dates de plateau sont programmées sur le planning du District du Var depuis Juillet 2022 et qu'elles sont prioritaires sur les Tournois entre clubs.

Dans le cas d'un plateau se déroulant avec 4 équipes il doit comporter seulement 2 rencontres par EQUIPE pour respecter le temps de jeu imposé.

**Les feuilles de match des plateaux doivent être rentrées
uniquement par le FAL**


SAISON 2023 / 2024 - COMPOSITION DES NIVEAUX

PROPOSITION NON DEFINITIVE (en attente accord des Clubs)

Pour chaque catégorie, les engagements des équipes seront officialisés par la commission Foot Educatif en fonction du nombre de licencié(e)s du club.

U13 ET U12

PROJECTION SAISON 2023/2024 - CATEGORIE U13G (GENERATION 2011)

				
U13G GABY ROBERT (10 équipes)				
SIX FOURS LE BRUSC FC	CANNET DES MAURES AC	CARQ/LA CRAU US	EFC FREJUS/ST RAPHAEL	GARDIA CLUB
MAR VIVO AS	LA VALETTE UA	BRIGNOLES AS	SC TOULON	PAYS FAYENCE FC
U13G EXCELLENCE - POULE A (10 équipes)				
AC BERTHE	GARDIA CLUB 2	HYERES FC	SC TOULON 2	DRAGUIGNAN SC
TOULON PIVOTTE SER.	BANDOL US	RACING TOULON FC	LE MUY FC	ST MAXIMIN O.
U13G EXCELLENCE - POULE B (10 équipes)				
EFC FREJUS/ST RAPHAEL 2	PUGET/ARGENS FC	SALERNES O.	CARNOULES FC	POURRIERES FC
MY IDEAL SOCCER AC. 1	CARQ/LA CRAU US 2	ST TROPEZ/LA BAIE 1	LES ARCS AS	ST MAX/PLAN TOUR
U13G PRÉ-EXCELLENCE (27 équipes)				
TOULON USAM	MAR VIVO AS 2	ASPTT TOULON	TOURVES SC	LORGUES ES
AC BERTHE 2	LA VALETTE UA 2	ST MANDRIER US	TOULON CLARET MONTETY	LA CADIERE US
LE PRADET US	SOLLIES FARLEDE GAPEAU FC	FC LA SEYNE 1	VIDAUBAN FC	CABASSE US
OLLIOULES US	US VAL D'ISSOLE	BRIGNOLES AS 2	HYERES FC 2	FLAYOSC AC
CANNET DES MAURES AC 2	RAMATUELLE FC	PUGET/ARGENS FC 2	COGOLIN SC	LA LONDE SO
NANS SC 1	CUERS PIERREFEU US 1			
U13G HONNEUR (37 équipes)				
ST CYR AS	TOULON USAM 2	TOULON ELITE FUTSAL	LES VALLONS AS	TOULON CLARET MONTETY 2
PAYS FAYENCE FC 2	EFC FREJUS/ST RAPHAEL 3	ROQUEBRUNE CA	HYERES ASPTT	SIGNES AS
MY IDEAL SOCCER AC. 2	ASPTT TOULON 2	LA CADIERE US	LE PRADET US 2	TOULON PIVOTTE SER. 2
SIX FOURS LE BRUSC FC 2	DRAGUIGNAN SC 2	ST MAXIMIN O. 2	NANS SC 2	CAMPS ES
SANARY 1	TRANS S.	CŒUR DU VAR	TOULON MOURILLON JS	ST TROPEZ/LA BAIE 2
CUERS PIERREFEU US 2	CARQ/LA CRAU US 3	LAVANDOU BORMES FC	LE MUY FC 2	HYERES FC 3
SOLLIES FARLEDE GAPEAU FC 2	US VAL D'ISSOLE	SPC CARCES	SC LE VAL	BRAS 1
AS ESTEREL	FC LA SEYNE 2	SIX FOURS LE BRUSC FC 3		
LEGENDE :	CLUB	En attente de l'engagement		
	CLUB	Refus du Club		

PROJECTION SAISON 2023/2024 - CATEGORIE U12G (GENERATION 2012)



U12G EXCELLENCE (20 équipes)

AC BERTHE	GARDIA CLUB	HYERES FC	SC TOULON	EFC FREJUS/ST RAPHAEL
CARQ/LA CRAU US	LE PRADET US	RACING TOULON FC	TOULON ELITE FUTSAL	ST MAXIMIN O. 1
STE MAXIME AS	PUGET/ARGENS FC	BRIGNOLES AS	PAYS DE FAYENCE FC	ROCBARON FC
BAGNOLS FC	SIX FOURS LE BRUSC FC	LE BEAUSSET JS	CUERS PIERREFEU US 1	GARDIA CLUB 2

U12G PRÉ-EXCELLENCE (36 équipes)

EFC FREJUS/ST RAPHAEL 2	LA LONDE SO	CANNET DES MAURES AC	TRANS S.	POURRIERES FC
DRAGUIGNAN SC 1	VIDAUBAN FC	SANARY US	OLLIOULES US	ST CYR AS
TOULON USAM	MAR VIVO AS	ASPTT TOULON	FLAYOSC AC	LORGUES ES
AC BERTHE 2	LA VALETTE UA	HYERES ASPTT	TOULON CLARET MONTETY 1	CAMPS ES
TOULON PIVOTTE SER.	SOLLIES FARLEDE GAPEAU FC	HYERES FC 3	MAR VIVO AS 2	HYERES FC 2
CUERS PIERREFEU US 2	PUGET/ARGENS FC 2	BRIGNOLES AS 2	SC TOULON 2	EFC FREJUS/ST RAPHAEL 3
SAINT TROPEZ LA BAIE 1	US VAL D'ISOLE	CŒUR DU VAR 1	LA SEYNE FC 1	ROQUEBRUNE CA 1

U12G HONNEUR (46 équipes)

BANDOL US	LAVANDOU BORMES FC	LES ARCS AS	OLLIES FARLEDE GAPEAU FC	CALLAS CANTON AS
RIANS US	LE LUC US	CARCES AM	GRIMAUD FC	TOURVES SC
LE VAL SC	CŒUR DU VAR 2	BESSE/STE ANASTASIE	CARNOULES FC	ST MANDRIER US
TARADEAU O.	PAYS DE FAYENCE 2	ROCBARON FC 2	ST TROPEZ / LA BAIE 2	COGOLIN SC 1
ROQUEBRUNE CA 2	LE REVEST FC	TOULON PIVOTTE SER. 2	TOULON MOURILLON JS	AS LES VALLONS
HYERES ASPTT 2	ST MAXIMIN O. 2	RACING FC TOULON 2	LE PRADET US 2	OLLIOULES US 2
VIDAUBAN FC 2	TOULON USAM 2	AS ESTEREL	SIX FOURS LE BRUSC FC 2	LA LONDE SO 2
CARQ/LA CRAU US 2	ST CYR AS 2	EFC FREJUS/ST RAPHAEL 4	SANARY US 2	ASPTT TOULON 2
COGOLIN SC 2	CANNET DES MAURES AC 2	MY IDEAL SOCCER ACADEMY	SC DRAGUIGNAN 2	CUERS PIERREFEU US 3
TOULON CLARET MONTETY 2	ST MAXIMIN O 3			

LEGENDE :

CLUB

En attente de l'engagement

CLUB

Refus du Club

DESIDERATA

U12 – U13

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

ENT PIVOTTE SERINETTE : U13 EXCELLENCE et HONNEUR / : U12 PRE EXCELLENCE et HONNEUR

US BANDOL : U13 EXCELLENCE et HONNEUR

ET S LORGUES : U12 PRE EXCELLENCE

AS SAINTE MAXIME PAN DE LA TOUR : U12

AS BRIGNOLES : U13 et U12

Prochaine réunion
Mardi 12 septembre 2023

Le Président : Guy BOURICHA